



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du lundi 28 janvier 2019, le règlement no. 67 relatif aux rejets dans le réseau d'égouts de la Ville de Daveluyville.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la ville.

Donné à Daveluyville, ce 29 janvier 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', is written over a horizontal line.

Pauline Vrain
Greffière